

grandeur fort en harmonie avec les tendances de ce siècle à propos des travaux publics. Hier, c'était l'isthme de Suez qu'on perçait; aujourd'hui, c'est celui de Corinthe qui fera du Péloponèse une île; demain viendra le tour du grand chemin de fer de l'Asie centrale qui réunira les Indes au réseau russo-européen. Nous citerons en passant le tunnel du Mont-Cenis, terminé, et celui du Saint-Gothard, en cours d'exécution.

Plusieurs fois nous avons entretenu nos lecteurs des projets mis en avant pour faire communiquer la Grande-Bretagne avec le continent, soit par un tunnel creusé dans le rocher qui forme le fond du détroit, ou un autre souterrain reposant sur ce fond même et construit de telle façon que le poids énorme des eaux ne pourrait l'écraser. La partie du fond de la mer entre Calais et Douvres se trouvant tout à fait unie militerait en faveur de ce deuxième système. Nous ne doutons pas, du reste, que ces projets ne soient exécutables avec les moyens puissants dont disposent les ingénieurs. La question se réduit à une affaire d'argent. Il ne reste donc qu'à juger si les résultats qu'on espère obtenir seront en rapport avec le capital dépensé.

M. Boulet, ingénieur, a mis de côté les tunnels comme trop coûteux et présente un pont dont le devis est fort au-dessous des sommes nécessaires pour couvrir les frais du percement d'un souterrain d'environ 30 kilomètres. Le pont de M. Boulet aura la même longueur et sera entièrement en fer; les deux extrémités s'attacheront à des massifs granitiques qui s'élèvent sur les côtes de France et d'Angleterre.

Les piles, au nombre de trente, seront tout en fer trempé, et le métal, pour être à l'abri de l'oxydation, sera recouvert de peinture et à la rigueur de gutta percha. Pour enlever ces masses énormes du rivage et les transporter à l'endroit qu'elles devront occuper, on attachera à leurs flancs une certaine quantité de bouées qui, soulevées par la marée montante, mettront à flot chaque pile que des vapeurs entraineront en pleine mer. Afin de ne pas commettre d'erreurs, le tracé du pont sera établi d'avance au moyen de tonneaux flottants, placés à des distances régulières. Quant au sommet des piles qui supportera le tablier du pont, il sera élevé de façon à ne pas gêner le passage des plus grands navires.

Des fils de fer formant des câbles pouvant supporter les poids les plus lourds traverseront le détroit, s'appuyant sur chaque pile. Mais afin d'empêcher toute concavité pouvant se produire dans l'espace d'un kilomètre, le tablier sera supporté par des colonnettes en fer espacées de dix mètres et reposant sur les câbles. De cette façon le pont aura une convexité sensible.

La largeur du tablier sera de cinquante mètres. Au centre le chemin de fer avec quatre voies; de chaque côté une chaussée pour les voitures et les piétons, et des trottoirs où ces derniers pourront se mettre à l'abri des véhicules.

Tel est, fort résumé, le projet de pont sur la Manche. L'empereur Napoléon III était fort attaché à ce travail, et sans la guerre fatale de 1870 il serait peut-être commencé. Aesitôt la paix conclue, l'auteur ne s'est pas découragé, il est allé en Angleterre où l'opinion se montre tout à fait favorable; et il faut dire qu'à Paris ceux qui vont voir les plans et écouter les explications de M. Boulet ne lui ménagent pas leurs félicitations.

En principe personne ne doute que la France et l'Angleterre ne soient prochainement réunies par un chemin qui permettra d'éviter le passage du détroit sur

des navires. Le pont suspendu aura-t-il la préférence ou au contraire construira-t-on le tunnel? Ces deux questions sont résolues affirmativement par les ingénieurs; il reste donc maintenant à établir des devis d'une façon absolue, et il est certain que les gouvernements favoriseront le travail le moins coûteux et que les capitaux se porteront de préférence du côté où ils croiront trouver des garanties plus grandes et un revenu plus élevé.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 26 décembre 1873.

Nos députés ne veulent pas prendre quelques jours de repos avant d'avoir voté le budget des recettes et les nouveaux impôts, afin d'éviter d'avoir recours aux 12^{es} provisions. Il faut donc que ce travail soit terminé d'ici à mercredi 31 décembre. Alors l'Assemblée prendrait une huitaine de jours de vacances pour la nouvelle année. Le projet de la loi des maires ne serait donc discuté qu'au retour de nos députés.

Les scènes scandaleuses de la dernière séance de l'Assemblée nous ont montré les sentiments d'hostilité des membres de la gauche contre M. Buffet. Ces violences peuvent faire pressentir les orages qui éclateront pendant la discussion de la loi des maires et des lois constitutionnelles. Il semble difficile qu'une crise n'éclate pas vers cette époque.

Les amis de M. le duc Decazes prétendent que, pour le moment du vote sur l'organisation des pouvoirs publics, il serait d'avis de proposer la présidence à vie pour le maréchal de Mac-Mahon; mais il est douteux que cette proposition obtienne une majorité.

Dans la soirée de mercredi dernier, est arrivé de Rome, le garde-noble porteur de la Colotte rouge, envoyée par le Saint-Père à Mgr l'archevêque de Paris. Notre nouveau cardinal a officié à Notre-Dame, pendant tous les offices de Noël, avec les insignes cardinaux.

Tout le clergé de Paris doit aller, cette semaine, présenter ses félicitations au nouveau cardinal. Un grand nombre de fidèles sont venus s'inscrire à l'archevêché.

Le conseil de la Banque de France a fixé le dividende de ses actions pour le deuxième semestre de cette année à 180 fr. Croiriez-vous qu'il y a des actionnaires qui ne sont pas encore contents, parce qu'ils comptaient sur 200 fr.; c'est le cas de dire que l'appétit vient en mangeant; le dividende de chaque action sera pour l'année 1873, de 350 fr. Ceux qui, à l'époque de la commune, ont payé les actions de la Banque 2,000 fr. auront aujourd'hui un revenu de 17 1/2 %.

Les valeurs Turques perdent jusqu'à 50 et 60 fr. par action; il y a une perte de 26 fr. par obligation sur l'emprunt Ottoman de 1873.

P. S. — Le ministre de la guerre s'est rendu aujourd'hui dans le sein de la commission du budget, afin d'insister sur la nécessité d'une augmentation de crédit pour compléter la réorganisation de notre artillerie.

La commission d'initiative entendra lundi prochain le général Loysel sur sa proposition relative à une jonction de la commission du budget et de celle chargée de la réorganisation de l'armée, afin que les deux commissions se mettent d'accord en ce qui concerne l'exercice 1875.

Le maréchal Canrobert, les généraux Ducrot et le duc d'Aumale sont arrivés à Versailles pour assister aux travaux du conseil supérieur de la guerre.

M. Jean Brunet a présenté l'amendement suivant au projet de loi sur les maires :

« Nul ne sera nommé maire, s'il ne déclare par écrit qu'il croit en Dieu et qu'il s'engage à protéger dans la commune la religion et ses ministres. »

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 26 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 35, sous la présidence de M. Buffet.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée continue la discussion générale du budget.

M. CHESNELONG, rapporteur, répond au nom de la commission à MM. Léon Say et Wolowki. Il s'attache à démontrer que la commission n'avait pas d'autre moyen de combler le déficit que d'établir de nouveaux impôts.

M. LÉON SAY se prononce en faveur de l'échelonnement des dépenses.

M. ANDRÉ, député de la Seine, demande que l'on rétablisse l'équilibre des charges entre la contribution directe et la contribution indirecte en augmentant le chiffre de la contribution directe.

M. GERMAIN constate qu'il y a lieu de chercher des ressources nouvelles jusqu'à concurrence de 150 millions par an.

LE MINISTRE DES FINANCES s'attache à démontrer la nécessité de terminer promptement la discussion de la loi financière. Il demande que les nouveaux impôts soient votés d'ici au 1^{er} janvier.

Le ministre affirme à nouveau la nécessité du remboursement annuel de 200 millions à la Banque.

La discussion générale est close.

M. A. GRAUD dépose le rapport de la commission d'initiative sur la proposition Courcelles relative à l'ajournement des élections partielles.

Le rapport conclut à la prise en considération.

L'Assemblée adopte un chapitre additionnel au budget de l'Algérie, relatif aux dépenses nécessitées par la constitution de la propriété indigène individuelle.

Le chapitre 9 du budget des finances, qui avait été réservé, est adopté.

La Gazette d'Auvergne raconte que dans une commune voisine de Clermont, à Aubière, les radicaux du cru ont imaginé, après boire, de dresser une liste de pros

cription en vue de la future Commune. 400 noms figurent sur cette liste, se répartissant entre 80 légitimistes et 400 bonapartistes. Les 80 légitimistes sont destinés à la guillotine; les 400 bonapartistes ont la proscription en partage et seront simplement déportés à Nonka-Hiva.

On écrit de Cannes au Journal des Débats :

« Dans la nuit d'avant-hier, une dépêche expédiée du ministère de la guerre parvenait au général commandant la subdivision dont le siège est à Nice, et lui donnait l'ordre de faire partir pour Cannes deux compagnies du 111^e de ligne.

« Ce matin, par le premier départ du train se dirigeant de Nice vers Cannes, les deux compagnies ont été envoyées à leur destination. Elles ont mis pied à terre vers onze heures à Cannes et ont été transportées à l'île Sainte-Marguerite, où elles tiendront garnison.

« On annonce pour ce soir l'arrivée par mer de l'ex-marchal Bazaine. Les réparations faites à titre provisoire dans les appartements de la prison ont été activées d'urgence.

« Mme Bazaine a fait louer en son nom, à Cannes, une villa fort modeste. Elle se trouvera ainsi à proximité de son mari.

« Des services réguliers par bateaux seront organisés entre le port de Cannes et le fort Sainte-Marguerite. »

ÉTRANGER

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE. — On nous écrit de Berlin, 23 septembre :

La ville était en émoi ce matin. Il y avait foule sous les tilleuls, mais surtout devant le palais impérial. Impossible aux véhicules de passer devant la statue de Frédéric-Grand. Entre le palais de l'Alte gauche de l'université, pas un pavé qui ne portât son homme et l'on entendait dans tout le monde ces quatre tristes mots : *der Kaiser ist tot!*, l'empereur est mort. La physionomie de la maison, car le palais n'est qu'une maison à 27 fenêtres des trois côtés pris ensemble, ne présentait rien d'extraordinaire, mais au haut de la corniche, derrière les aigles, était fixé un drapeau couvert d'un crêpe noir. On le montrait pour convaincre les incrédules. Chaque fois que la grande porte vitrée s'ouvrait, et qu'un personnage quelconque de la cour passait devant les deux cuirassiers blancs en sentinelle sur le perron, toutes les têtes se levaient avec curiosité. La foire de Noël, tenue dans le voisinage, au-delà du pont du canal, était silencieuse. Cette anxiété dura jusqu'à ce qu'une escouade de *Schutzmannen* vint disperser les curieux en leur disant que l'empereur se portait fort bien et qu'il était en train de conférer avec plusieurs hauts dignitaires. La foule se retira lentement. Je ne serais pas étonné qu'on eût télégraphié la mort de l'auguste malade, à l'étranger. Le drapeau noir était là depuis plusieurs jours sans qu'on l'eût remarqué, non pour l'empereur mais pour la reine douairière Elisabeth qu'on a pompeusement enterrée hier à Potsdam, out d'autres drapeaux, ceux de Bazaine, out dû faire également sensation.

Je vois les journaux de ce soir chercher à nous faire accroire que l'état de l'empereur n'est pas aussi grave qu'on l'accrodit. Ils perdent leur peine. Je vous l'avais dit dans ma dernière lettre : Si l'empereur ne se rend pas à Potsdam pour assister aux obsèques de sa belle-sœur qu'il a beaucoup aimée et respectée, le peuple en conclura qu'il va mal. Et en effet, j'ai appris qu'il est question de remettre les affaires d'Etat entre les mains du prince impérial. Ce serait en ce cas avec lui et non avec son père que les ministres et les généraux traiteraient les questions du jour.

Ceci n'est pas décidé. On se heurte, paraît-il, contre la résistance de l'empereur dont la consigne est de travailler; a-t-il dit un jour, comme le plus simple de ses soldats. Le vieillard actif et régulier n'abandonnera sa tâche quotidienne que lorsque ses forces seront épuisées. Quand nous verrons M. de Bismarck rouler dans son modeste coupé vers le palais du prince Frédéric, nous saurons à quoi nous en tenir.

Les journaux français ne manquent pas, quand les nouvelles que je vous donne leur seront parvenues d'autres sources, de sentir, d'exprimer peut-être, de secrètes espérances de voir les affaires prussiennes éprouver un affaiblissement notable par l'effacement ou par la mort de l'empereur Guillaume. Je vous prévins dès à présent contre ces calculs éventuels. Si vous voulez rester dans le vrai, vous ne croirez pas un mot de la disgrâce prévue du prince chancelier pour le jour même du décès de son maître.

M. de Bismarck continuera à jouer de toute son influence, qui n'a jamais subi la moindre atteinte. Vous n'ajouterez pas plus de foi à ce qu'on a déjà raconté sur l'antipathie que la princesse Victoire, femme du prince impérial et fille de la reine d'Angleterre, éprouve pour le grand homme d'Etat. Les femmes ne jouent plus aucun rôle à la cour. Ce temps est passé.

LES CANDIDATS AU REICHSTAG. — Sur les trente-six candidats bavarois aux élections pour le Reichstag, trente-deux sont barons, curés ou brasseurs et appartiennent au parti catholique; les quatre autres sont... Prussiens.

ROUBAIX -- TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Suite de la session extraordinaire.

Séance du 26 décembre.

Présidence de M. DELPORTE-BAYART.

Sont présents : MM. Delporte-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, et Edouard Delattre, adjoints; Louis Watine, Joseph Quint, Ch. Junker, Labbe-Copin, Ch. Daudet, Désiré Sival, A. Hindré, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Scrépel-Roussel, Henri Scrépel, Paulin Richard, Delcourt Tiers, Godefroy, A. Taon, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, Toutemende-Noël,

Motte-Bossut, A. Barbaux, Léon Foveau, L. Willem, conseillers.

Sont absents : MM. Deregnaucourt, maire, C. Castel, C. Descat, B. Coulogne, empêchés; Dellebecq-Desfontaines, Moïse Rogier, Carrette-Pennel, Augustin Morel, indusposés.

Le Conseil :

Entend lecture et adopte la rédaction du procès-verbal de la séance des 4 et 5 décembre dernier;

Renvoie à l'examen d'une commission spéciale une demande d'augmentation de crédit pour les asiles et écoles des filles de la Sagesse; sont élus : MM. Quint, Godefroy, Delcourt;

Vote un crédit supplémentaire de 246 fr. 85 pour l'école de musique;

Entend lecture par M. Daudet du rapport de la commission des finances sur le Mont-de-Piété. Approuve les conclusions de ce rapport tendant 1^o à adopter le projet de budget présenté par la commission administrative de cet établissement pour 1874; 2^o à nommer une commission spéciale chargée de faire une enquête sur les opérations du Mont-de-Piété et de donner son avis sur différentes modifications proposées; sont élus : MM. Flipo, Scrépel-Roussel, Barbotin, Godefroy et Sival;

Entend lecture du rapport de la commission des finances sur le budget des hospices pour 1874, et par 20 voix contre 7 approuve les conclusions du rapport tendant à ajourner l'approbation dudit budget invitant l'administration des hospices à porter en recettes sur son projet de 1874 pour allocation municipale le chiffre de 130,000 francs que la commission des finances a porté en dépenses au budget de la ville pour 1874.

Le secrétaire, CH. JUNKER.

Cardinaux de Cambrai. — L'Éminentissime et Illustrissime Cardinal Régier est le septième Prélat de Cambrai qui ait été revêtu de la pourpre romaine. Avant lui, il y a eu trois de nos archevêques qui ont fait partie de l'auguste Sénat de l'Église catholique.

Les trois évêques sont : Robert de Genève, créé Cardinal en 1372, n'étant âgé que de 30 ans. Il eut le malheur de commencer le schisme d'Occident, en se faisant élire Pape, sous le nom de Clément VII, par quinze Cardinaux qui avaient élu Urbain VI cinq mois auparavant. Cette déplorable élection eut lieu à Fondi le 27 août 1378.

2^o Pierre d'Ailly, créé Cardinal en 1414; il avait alors 61 ans. En 1414, il présida la troisième session du Concile de Constance, et pendant trois ans il fut l'âme de cette célèbre assemblée.

3^o Guillaume de Croy, élevé au siège de Cambrai en 1516; l'année suivante, tout en conservant son premier siège, il devint archevêque de Tolède et Cardinal; il mourut le 6 janvier 1521, à l'âge de 63 ans. C'est le premier Cardinal qui ait été dispensé de la résidence auprès du Souverain-Pontife, et qui n'ait pas été obligé de se démettre de son siège épiscopal.

Après Guillaume de Croy, il faut descendre deux siècles pour retrouver un Cardinal sur le siège de Cambrai, jusqu'en 1719; alors commence la série des archevêques : Joseph-Emmanuel de Trémoille, créé Cardinal en 1706; il ne fut nommé archevêque de Cambrai qu'en 1719; il succéda à Fénelon.

2^o Guillaume Dubois, nommé archevêque de Cambrai en 1720, à l'âge de 63 ans. Le 16 juillet 1721, le Pape Innocent XIII le créa Cardinal; il mourut le 10 août 1723, sans avoir visité son diocèse.

3^o Pierre Giraud, de douce et illustre mémoire, nommé archevêque de Cambrai le 24 janvier 1842; il fut créé Cardinal le 11 juin 1847 par l'immortel Pie IX.

Nous devons donc deux Cardinaux à l'illustre Prisonnier du Vatican.

Plusieurs personnes, dit l'Emancipateur de Cambrai, croyaient que Mgr Regnier aurait revêtu pour les offices du jour de la Noël les insignes de sa nouvelle dignité, mais, d'après le cérémonial usité, les nouveaux cardinaux attendent que la collette rouge leur ait été remise par le garde noble pour prendre la ceinture et les glands de la même couleur.

Ils restent en soutane violette jusqu'au moment où le chef de l'Etat leur remet la barrette. Immédiatement après cette cérémonie, ils revêtent, dans la sacristie même, la soutane rouge. Quant au chapeau, on sait que les cardinaux le reçoivent de la main même du Pape, en même temps que leur titre cardinaliste et l'anneau de saphir.

M. le baron Le Guay, préfet du Nord, est arrivé hier au soir à Lille pour prendre possession du service et installer M. de Riencourt nouveau secrétaire-général.

Des nécessités de famille l'obligeant à repartir immédiatement, la réception qui devait avoir lieu à l'occasion du nouvel an est remise au 8 janvier à une heure.

Les chiffres adouptés comme bases des adjudications de fournitures militaires en 1874, c'est-à-dire les effectifs-moyens des diverses garnisons, sont les suivants pour le département du Nord :

Lille, 3,000 hommes; Douai, 2,800

Cambrai, 1,300; Valenciennes, 1,300; Dunkerque, 1,000; Maubeuge, 800; Bergues, 400; Condé, 300; Loos, 200; Landre-les-Croquois, 200; Gravelines, 100; Bouchain, 100; soit pour le département un total de 11,300 hommes.

M. Gustave Dubar, de Lille, vient de présenter un rapport à la commission houillère nommée par la Chambre; ce rapport est fait au nom du comice agricole du Nord.

Il indique comme seul remède efficace à une crise qui a été si terrible, l'expropriation des concessions non exploitées.

« On exproprie, dit-il, pour construire un chemin de fer, et cependant, certaines lignes ne sont réellement utiles qu'à un petit nombre d'habitants; le bas prix du charbon est d'utilité publique pour toute la France. »

On écrit de Templeuve à l'Ami du peuple : « Depuis longtemps, de vives plaintes se sont élevées dans notre commune sur le prix exorbitant auquel nos bouchers se font payer leur viande. Le prix des bestiaux a diminué; bœufs, génisses, veaux, moutons s'achètent de 30 à 40 pour cent de moins qu'il y a un an. On ne paie pas pour cela à la boucherie un centime de moins et la viande reste inabordable pour la classe ouvrière autant que jamais. »

Une femme, du nom de Pernet Adèle, âgée de 20 à 22 ans, accostait, hier, les passants dans les rues de la ville, cherchant à émouvoir leur compassion par des récits mensongers. — Trop de confiance la perdit. — Lorsque la nuit fut arrivée, elle se présenta dans les maisons où chacun lui donna. — Mais, si tôt après son départ, on s'apercevait de la disparition de différents objets. — Elle a été arrêtée et trouvée en possession de bas, tabliers, linge, etc., etc.

Une artiste dramatique se présentait avant-hier dans un petit restaurant de notre ville, et se faisait servir un repas, très modeste, il est vrai. — Lorsqu'il fallut passer au comptoir elle déclara ne pas avoir d'argent.

On l'aurait laissée partir, mais elle aggrava son affaire en refusant de sortir. Des sergents de ville furent insultés par elle, et l'on a été obligé de la déposer au violon.

Le nommé Charles Rheims, voyageur de commerce pour plusieurs maisons de Paris (porcelaines, maroquinerie), s'est suicidé hier en se pendant dans sa chambre, à l'Hôtel Lavocat, à Lille.

La cause de ce suicide paraît être due à des chagrins dont plusieurs lettres adressées à Rheims font mention.

Rheims était âgé de vingt-cinq à trente ans; il appartenait au culte Israélite.

Mardi, à onze heures et demie du soir, dit l'Echo de la Frontière, on a trouvé sur la ligne du Nord un cadavre portant à la tête une profonde blessure et ayant en outre les deux jambes coupées. L'enquête a fait reconnaître dans le malheureux voyageur ainsi mutilé, un sieur Alphonse Legay, âgé de 42 ans, propriétaire à Somain. Il était venu le matin à Raismes pour affaires, puis à Valenciennes d'où il était parti par le train de dix heures.

On suppose qu'ayant voulu descendre alors que le train était en marche, il se sera en tombant fait à la tête une blessure dont la conséquence a été de lui faire perdre connaissance, et c'est un train de marchandises dont le départ a lieu un quart d'heure plus tard qui aura complété sa mutilation.

État civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 DÉCEMBRE.

Noël Bourgeois, rue de l'Époule. — Marie Laurent, rue Archimède. — Alexandre Hollemart, rue de Soubise. — Arthur Herber, rue du Pile. — Léopold Dubelloy, rue du Nouveau-Monde. — Noël Caron, aux Sept-Ponts. — Jules Delnat, rue de Fontenoy. — Marie Vandeputte, rue Traversière. — Ismérie Duterte, rue de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 DÉCEMBRE.

Hortense Desbarbieux, 40 ans, ménagère, rue des Fossés. — Céline Bonnavé, 31 ans, journalière, rue de Blanchemaille. — Antoine Cornille, 33 ans, fleur, rue de Lannoy. — Léocadie Duponthieu, 60 ans, ménagère, rue Descesmes. — Delyvère, présenté sans vie, rue Isabeau. — Célestine Togni Pugliorini, 6 ans, Grande-Rue. — Angèle Vantiegheem, 9 mois, rue de Fontenoy. — Frédéric Rubland, 76 ans, journalier, au Pile. — Decock, présenté sans vie, rue du Collège.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le Lundi 29 décembre 1873, à dix heures 1/4, au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame Justine DESCAT, veuve de Monsieur Louis WERBROUCK, décédée à Paris, le 3 novembre 1873, à l'âge de 89 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le Lundi 29 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur Adrien DAZIN, ancien receveur du métage public, veuf de Dame Apolline BOURGOIS, décédée

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain

SANS RESORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

86, rue d'Angletierre, LILLE